

Service écologique

Dossier traité par :
Tammy Huberty
Tél. 500 552 371
Fax 500 552 369
tammy.huberty@kaerjeng.lu

COMMODO ET INCOMMODO

(ARRÊTÉ ITM)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés telle qu'elle a été modifiée dans la suite, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris la décision suivante :

Objet	Exploitant et lieu d'exploitation	N° Dossier Date autorisation
l'exploitation d'un ascenseur et un monte-voiture	RMF PROMOTIONS 84, 86, 86A avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage	3A/2021/0618/170 autorisé le 15 juin 2022 n/réf.: COM/2022/05/01

L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 24 juin) à partir du 25 juin 2022 au 3 août 2022 inclus.

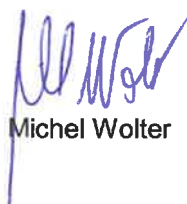
L'arrêté d'autorisation a été déposé au service écologique de la commune de Käerjeng pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre cette décision est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 24 juin 2022

Le bourgmestre,



Michel Wolter



Le secrétaire communal,



Jean-Marie Pandolfi